

Livre des règlements
Agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Frédéric Broué
Président de la séance

Anny Després
Greffière adjointe

Avis de motion	2023-12-12
Dépôt du projet de règlement	2023-12-12
Adoption du règlement	2023-12-19
Publication du règlement	
Entrée en vigueur	

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, présentation du règlement adopté faite par la greffière adjointe au maire aux fins d'approbation.

J'approuve ce règlement, ce _____

Frédéric Broué
Maire

Règlement en vigueur à compter du 1er janvier 2024